

Pôle Ressources
Affaires Juridiques et Commande publique
Commande Publique
3512 – RA/NR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20230919-2023-23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

CERTIFIÉ CONFORME. Acte exécutoire le 22
septembre 2023. Le Président



ARRÊTÉ N° 2023/23
PORTANT NOMINATION DU PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1413-1 et L.5211-9
- Vu l'arrêté n° 55/2020 en date du 11 juillet 2020 portant délégation de fonction de la présidence de la commission d'appel d'offres permanente
- Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération du 18 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente, des commissions de délégation de service public et de commission consultative des services publics locaux,

Arrête :

Article 1^{er}

En raison de l'absence de M. Pierre LOGEL, Mme Maryvonne BUCHERT, Conseillère communautaire déléguée, assurera la présidence de la commission d'appel d'offres Mulhouse Alsace Agglomération pour la séance du 25 septembre 2023.

Article 2

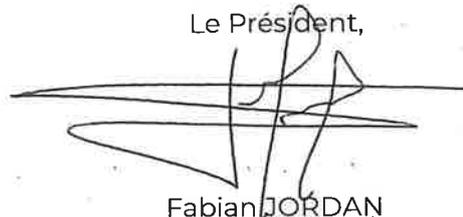
Le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mme Maryvonne BUCHERT, Conseillère communautaire déléguée
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse,

Le 19 septembre 2023

Le Président,



Fabian JORDAN